



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : Frédéric FABRE
Poste: 01.39.07.73.39

2011-CP-3645

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 avril 2011

**PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2
RIVES DE SEINE ET AUX COMMUNES DE CROISSY-SUR-SEINE, SAINT-GERMAIN-
EN-LAYE, HARDRICOURT, FONTENAY-LE-FLEURY, POISSY ET VERSAILLES**

Politique sectorielle	: Réseaux et Infrastructures	
Secteur d'intervention	: Routes et Voirie	
Programme	: Circulations douces	
Données financières	AP 2010	CP 2011
Montant actualisé	2 000 000	860 000
Montant déjà engagé	858 139	0
Montant disponible	1 141 861	860 000
Montant réservé pour ce rapport	196 678	196 678

AP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2 000 000 €	860 000 €	700 000 €	400 000	40 000

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment grâce aux aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération mais aussi par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute Londres-Paris qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris-Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, sept dossiers font l'objet du présent rapport :

- Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine – hors SDVVV

Dans le cadre de son projet de développement des modes de déplacements doux, la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine souhaite réaliser un plan de déplacement de circulations douces permettant de déboucher sur l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux pour un meilleur partage et une plus grande mixité de la voirie.

Cette étude porte sur un montant de 45 987 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **13 796 €** (30 % de la dépense subventionnable de 45 987 € HT).

- Commune de Croissy-sur-Seine – hors SDVVV

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau cyclable structurant sur la commune de Croissy-sur-Seine, il est prévu la réalisation d'un programme d'aménagements cyclables en 2011.

Ce programme comprend 5 projets différents d'aménagements pour un linéaire total de près de 1,8 km prévu en 2011, représentant un montant total de travaux de 694 000 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **60 360 €** (30 % de la dépense subventionnable de 201 200 € HT).

- Commune de Saint-Germain-en-Laye – hors SDVVV

La commune de Saint-Germain-en-Laye souhaite aménager une piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue Léon Desoyer (VC) afin de prolonger l'aménagement réalisé en 2010 sur la rue du Président Roosevelt. Cet aménagement représente un linéaire de 208 m pour un montant total des travaux de 57 496 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **12 480 €** (30 % de la dépense subventionnable de 41 600 € HT).

- Commune d'Hardricourt – hors SDVVV

La commune d'Hardricourt souhaite réaliser un schéma directeur d'aménagement des circulations douces sur la commune d'Hardricourt dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'ensemble des circulations. Cette étude porte sur un montant de 27 000 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **10 800 €** (40 % de la dépense subventionnable de 27 000 € HT).

- Commune de Fontenay-le-Fleury – hors SDVVV

La commune de Fontenay-le-Fleury souhaite aménager un axe de circulations douces traversant la commune du nord au sud. Le projet comprend la réalisation de voies vertes, de double-sens cyclables, de pistes cyclables sur un linéaire de près d'1,5 km pour un montant total des travaux de 280 413 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **61 691 €** (22 % de la dépense subventionnable de 280 413 € HT compte tenu d'une subvention régionale).

- Commune de Poissy – hors SDVVV

La commune de Poissy souhaite aménager 92 places de stationnements vélos répartis en 11 points de desserte sur l'ensemble de son territoire pour un montant total des travaux de 97 000 € HT (30 % de la dépense subventionnable de 97 000 € HT).

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **29 100 €**

- Commune de Versailles – hors SDVVV

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les modes de déplacements doux, la commune de Versailles souhaite renforcer le stationnement vélo dans le quartier de Notre Dame, en aménageant 192 places de stationnements vélos supplémentaires afin de répondre à un besoin de stationnement de courte durée pour un montant total des travaux de 28 169 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **8 451 €** (30 % de la dépense subventionnable de 28 169 € HT).

Collectivité	Opération	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale
Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine	Etude circulations douces	45 987 €	45 987 €	30%	13 796 €
Commune de Croissy-sur-Seine	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	694 000 €	201 200 €	30%	60 360 €
Commune de Saint-Germain-en-Laye	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	57 496 €	41 600 €	30%	12 480 €
Commune d'Hardricourt	Etude circulations douces	27 000 €	27 000 €	40%	10 800 €
Commune de Fontenay-le-Fleury	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	280 413 €	280 413 €	22%	61 691 €
Commune de Poissy	Stationnement vélo	97 000 €	97 000 €	30%	29 100 €
Commune de Versailles	Stationnement vélo	28 169 €	28 169 €	30%	8 451 €
TOTAL					196 678 €

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :